



Ville de Piraé  
TAHITI  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 056 / 2019 DU 27 AOUT 2019

### Approuvant le projet et le plan de financement d'acquisition d'un véhicule léger tout-terrain (VLTT).

Séance du 27.08.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Piraé

Secrétaire de séance : Madame Lorraine HUNTER, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7<sup>ème</sup> adjoint au maire

Convocation le	20/08/2019	Date d'affichage de la convocation	20/08/2019
Date d'affichage du C.R.	29/08/2019	Date d'affichage de la délibération	- 4 SEP. 2019
Transmission IDV	- 3 SEP. 2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	- 4 SEP. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	32	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean		x	TEMARII Abel
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	MACE Miriama
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe		x	
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono	x		
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	FOLIAKI Turere
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine	x		
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		26	7	6

## **DELIBERATION N° 056 /2019 DU 27 AOUT 2019**

### **Approuvant le projet et le plan de financement d'acquisition d'un véhicule léger tout-terrain (VLTT)**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics;
- VU le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 19.08.2019 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

#### **Exposé des motifs :**

Afin d'optimiser et d'améliorer l'intervention des sapeurs-pompiers il est proposé de renouveler le parc roulant du CIS en procédant à l'acquisition d'un Véhicule Léger Tout-Terrain (VLTT).

A cet effet, il est proposé d'adresser une demande de financement auprès du fond intercommunal de péréquation (FIP), à hauteur de 50% du montant total de l'acquisition estimée à **5.600.000 F** CFP TTC, ainsi que d'autoriser le maire à signer la convention de financement et prendre toute décision utile à l'exécution et au règlement de celle-ci.

**Après en avoir délibéré en sa séance du 27.08.2019 ;**

## ADOPTE :

**Article 1 :** Sont approuvés le projet et le plan de financement du projet « Acquisition d'un véhicule léger tout-terrain (VLTT) » établis comme suit :

Projet d'acquisition d'un véhicule léger tout terrain (VLTT)		
	Montant TTC en FCFP	Taux de participation
Commune	2.800.000 Fcfp	50%
Fond Intercommunal de Péréquation (FIP)	2.800.000 Fcfp	50%
<b>TOTAL</b>	<b>5.600.000 Fcfp TTC</b>	100%

**Article 2 :** Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention, de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer les marchés qui s'y rapportent.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Directeur général des services et le Chef de service de la sécurité civile et publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH

### Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Edouard FRITCH